Renouvellement d'un contrat CDD

L'application Agate-Tempo n'historise pas les contrats des utilisateurs. Dans la fiche utilisateur, sont stockées uniquement les dates du contrat en cours. Le module Temps calcule donc les heures sur la base du contrat en cours. Ainsi, si un agent CNRS est amené à changer de date de début de contrat (ce qui correspond fonctionnellement à un nouveau contrat/CDD), des ajustements sont à réaliser dans sa feuille de temps.

Exemple :

Lorsqu'un agent déclarant des temps dans Agate-Tempo change de date de début de contrat, son gestionnaire doit :

- Réinitialiser les heures de sa feuille de temps grâce au motif « Nouveau contrat réinitialisation des heures »,
- Reporter, si besoin, le solde d'heures à récupérer au titre de son ancien contrat grâce au motif « Solde d'heures à récupérer (ancien contrat) ».

Prenons l'exemple d'un agent à 38h30 en CDD du 01/12/2021 au 20/02/2022, dont le CDD est ensuite renouvelé du 21/02/2022 au 30/04/2022 pour illustrer la procédure à suivre.

Lorsqu'Agate-Tempo intègre les nouvelles dates de contrat dans la fiche utilisateur, le gestionnaire de l'agent reçoit une **notification sur sa page d'accueil** l'informant du **solde d'heures à récupérer au titre de l'ancien contrat**. Dans notre exemple, il s'agit de 48 minutes :

Général	Calendrier	Absences	CET	Temps	Données CNF	S						
Compte	Compteur(s)											
						Crác	li+	Pégulation	En attente	Validé	Sold	•
Alouter Absence pour formation au titre du Compte Personnel de Formation 2021			16.5	j	0j	0j	0j	16.5j	<u>ି</u>			
Congés	payés - RTT - frac	tionnement 20	021		6	46	i	-15j	Oj	7j	24j	Q
Récupé	ration Horaire 20	22			6	8h 30m	Q	0h	0h	7h 42m	0h 48m	Q
Congés	payés - RTT - frac	tionnement 20	022		(1	5.5j	Q	-1j	Oj	0j	4.5j	Q

Ce solde d'heures de récupération est à conserver.

Il s'agit du cumul d'heures récupérées au 30/01/2022 (soit la dernière semaine complète du mois de janvier – le mois précédent le renouvellement du contrat).

Le gestionnaire doit ensuite identifier le nombre d'heures créditrices/débitrices après le 30/01/2022. Dans la feuille du mois de février, il contrôle alors le **différentiel hebdomadaire des semaines qui précèdent sa nouvelle date de début de contrat** :

	Février	Heures	Action	Théorique	Effectif	Différentiel					
	mar. 1	7h42			7h42	7h42					
	mer. 2	2h00 112h00 2h30			4h30	4h30					
	jeu. 3	7h42			7h42	7h42					
	ven. 4	7h42			7h42	7h42					
-	sam. 5										
	dim. 6										
			0		35h18	35h18					
				Récapitulatif							
_	_	Différentiel hebdon	madaire		35h18	18					
	Février	Heures	Action	Théorique	Effectif	Différentiel					
	lun. 7	7h42			7h42	7h42					
	mar. 8	7h42			7h42	7h42					
	mer. 9	7h42			7h42	7h42					
	jeu. 10	7h42			7h42	7h42					
	ven. 11	7h42			7h42	7h42					
	sam. 12										
	dim. 13										
			C		38h30	38h30					
					Récapitulatif	Récapitulatif					
-	_	Différentiel hebdon	nadaire		38h30						
	Fevner	Heures	Action	Theorique	Effectur	Differentiel					
-	iun. 14	4000 1 2000 5030			9030	9030					
	mar. 15	G ⁷ 7h42			7h42	7h42					
_	mer. 16	7h42			7h42	7h42					
	jeu. 17	7h42			7h42	7h42					
	ven. 18	7h42			7h42	7h42					
	sam. 19										
	dim. 20										
			e		40h18	40h18					
		Différentiel hebdon	nadaire		Recapitulatif						
	Février	Heures	Action	Théorique	Effectif	Différentiel					
	lun. 21	2h00 12h00 2h30	Đ	7h42	4h30	-3h12					
	mar. 22	7h42		7h42	7h42						
	mer. 23	7642		7h42	7h42						
	ieu. 24	7542		7642	7642						
	ven 25	7542		7142	71.40						
	com 20			///42	11142						
	sam. 26										
	dim. 27		E I			1					
			0	38h30 Q	35h18	-3h12					
		011/			Récapitulatif						
		Uifferentiel hebdon	nadaire		-3N12						

Semaine du 31 janvier : -3h12 (par rapport à 38h30) Semaine du 7 février : 0h Semaine du 14 février : 1h48 Soit un **solde de -1h24** Ce **solde d'heures à la fin du contrat** est à conserver.

Le gestionnaire **additionne** ensuite **le solde d'heures de récupération** au **solde d'heures à la fin de contrat** afin de l'intégrer dans la feuille de temps de l'agent, sur la **première journée de son premier jour de contrat** (soit le 21/02/2022).

Dans cet exemple : 0h48 + -1h24= **0h36** Le gestionnaire reporte donc ces 36 minutes sur le 21/02/2022 par le biais du motif « Solde d'heures à récupérer (ancien contrat) » :

Février	Heures	Action	Théorique	Effectif	Différentiel
lun. 21	2h00 ¥ 2h00 2h30		7h42	4h30	-3h12
mar. 22	7h42	+	7h42	7h42	
mer. 23	7h42	+	7h42	7h42	
jeu. 24	7h42	+	7h42	7 <mark>h4</mark> 2	
ven. 25	7h42	+	7h42	7h42	
sam. 26		+			
dim. 27		+			
		2	38h30 Q	35h18	-3h12
			Récapi	tulatif	
Différentiel hebdomadaire			-3h12		
Total d'heures travaillées ce mois			149h24		
Différentiel mensuel 110h5			154		
	Récupérations générées ce mois (dans la limite fixée par l'unité)		110	154	

Déclaration de temps				×
Nature d'heures	Solde d'I	neures à récupérer (ancien	contrat)	~
Description	Solde d'heu	res issues du contrat préce	édent	
			(Valider Annuler
Déclaration de temps				×
Temps à enregistrer	00:36	0		

Ce solde apparaît dans la colonne « Heures » et dans le tableau récapitulatif de fin de mois :

Février	Heures	Action	Théorique	Effectif	Différentiel	
lun. 21	2h00 ¥ 2h00 2h30 \$ 0h36	+	7h42	4h30	-3h12	
mar. 22	7h42	+	7h42	7h42		
mer. 23	7h42	+	7h42	7h42		
jeu. 24	7h42	+	7h42	7h42		
ven. 25	7h42	+	7h42	7h42		
sam. 26		+				
dim. 27		+				
		C	38h30 Q	35h18	-3h12	
			Récapi	tulatif		
	Différentiel hebdomadaire	-3h12				
Total d'heures travaillées ce mois			149h24			
Solde d'heures à récupérer (ancien contrat)			0h36			
Différentiel mensuel			111h30			
	111h30					

Ensuite, avant la fin du mois de début de contrat de l'agent (donc ici le mois de février), le gestionnaire doit ajuster le « Total d'heures travaillées ce mois » :

Février	Heures	Action	Théorique	Effectif	Différentiel	
lun. 21	2h00 ¥12h00 2h30 \$\$\$ 0h36	+	7h42	4h30	-3h12	
mar. 22	7h42	+	7h42	7h42		
mer. 23	7h42	+	7h42	7h42		
jeu. 24	7h42	+	7h42	7h42		
ven. 25	7h42	+	7h42	7h42		
sam. 26		+				
dim. 27		+				
		2	38h30 Q	35h18	-3h12	
			Récapi	tulatif		
	Différentiel hebdomadaire		-3h	12		
Total d'heures travaillées ce mois			149h24			
Solde d'heures à récupérer (ancien contrat)			0h36			
Différentiel mensuel			111h30			
Récupérations générées ce mois (dans la limite fixée par l'unité			111h30			

Cette valeur doit refléter le nombre d'heures travaillées par l'agent depuis sa nouvelle date de début de contrat. Dans notre exemple, l'agent a travaillé 35h18 depuis sa reprise le 21/02/2022. Le gestionnaire doit donc intégrer 149h24 – 35h18 = 114h06 via le motif « Nouveau contrat - réinitialisation des heures » :

Février	Heures	Action	Théorique	Effectif	Différentiel	
lun. 21	2h00 🙀 2h00 2h30 📽 0h36 📽 -99h00 🕰 -15h06	+	7h42	4 <mark>h</mark> 30	-3h12	
mar. 22	7h42	+	7h42	7h42		
mer. 23	7h42	+	7h42	7h42		
jeu. 24	7h42	+	7h42	7h42		
ven. 25	7h42	+	7h42	7h42		
sam. 26		+				
dim. 27		+				
		3	38h30 Q	35h18	-3h12	
		Récapitulatif				
	Nouveau contrat - réinitialisation des heures	-15h06				
	Nouveau contrat - réinitialisation des heures	-99h00				
	Différentiel hebdomadaire			-3h12		
Total d'heures travaillées ce mois			35h18			
Solde d'heures à récupérer (ancien contrat)			0h36			
	Différentiel mensuel -2h36			36		
Récupérations générées ce mois (dans la limite fixée par l'unité) -2h36			36			

N.B. : il n'est pas possible de saisir plus de 99 heures en une seule saisie. Il convient donc de réaliser 2 saisies dans le cas où la valeur à intégrer est supérieure à 99 heures.

L'agent dispose donc de ses 36 minutes de solde au titre de son contrat précédent, et d'un total d'heures travaillées sur le mois reflétant ses heures réellement travaillées sur son premier mois de contrat.